

Article 1 : L'ASPP Plivot organise le **dimanche 23 Septembre 2018**, un tournoi régional à la salle polyvalente de Plivot, sur 14 tables. Ce tournoi est homologué sous le n° 978/2018-R.

Article 2 : Le tournoi est réservé aux licenciés FFTT de la région Grand-Est.

Article 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux.

Article 4 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe (sauf pour le tableau B 5 à 6, où les trois joueurs de la poule intègrent le tableau final). Pour le tableau H, la formule sera adaptée en fonction du nombre d'inscrits.

Aucun retard ne sera admis, "scratch" irrévocable 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

Article 5 : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.

Article 6 : Le tournoi ne pourra accepter plus de 3 tableaux par joueur

Article 7 : Les droits d'engagements sont fixés à **7,50 € par tableau**.
(15€ pour 2 tableaux, 20€ pour 3 tableaux)

Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre de **l'ASPPP**.

Article 8 : Les engagements devront parvenir avant le vendredi 22 septembre 2018 à M GUIRAO Jean-François, jean-francois.guirao@wanadoo.fr
03.26.54.28.07

Article 9 : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 16 participants. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi. Les joueurs éliminés en ¼ de finale pourront reprendre leur lot à partir de 18h30. En cas de nombre de joueur insuffisant, des tableaux pourront être regroupés.

Article 10 : L'ASPPP décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

Article 11 : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera

ouverte dans la salle (boisson, sandwich, gâteau,)

Article 12 : Les balles seront fournies par le club.

Article 13 : L'arbitrage des parties de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

Article 14 : Le juge arbitre sera M BARCELO Emmanuel, JAN assisté de M GUIRAO Jonathan, JA3, et de M GUIRAO Jean-François, JA2

Il sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement. Il assurera le tirage au sort des poules.

Article 15 : Tous les joueurs devront pouvoir justifier de leur licenciation.

Article 16 : Ce tournoi est le 1^{er} au programme du :

